

AVAP

PLAN REGLEMENTAIRE Plan détaillé du centre ancien

Approbation: janvier 2020

Echelle 1/2000ème
Antoine BRUGUEROLLE
architecte
5, rue Séguier
30000 NIMES

0 10m 50m 100m

- Limite de section cadastrale
- Désignation de section cadastrale
- Limite de l'AVAP
- Limite de secteur réglementaire
- Z1** Désignation de secteur réglementaire
- Immeubles protégés au titre des Monuments Historiques**
- ★ Immeuble bâti
- Immeuble non bâti (terrain)
- Edifices et ouvrages protégés au titre de l'AVAP**
- Edifice exceptionnel
- Edifice remarquable
- Edifice d'accompagnement
- Ensemble architectural divisé
- ★ Ouvrage ponctuel ou linéaire remarquable (escalier, mur...)
- Passage couvert
- Cimetière
- Espaces libres protégés au titre de l'AVAP**
- Sol intéressant à préserver
- Jardin, cour ou espace arboré à préserver
- Berges à préserver ou requalifier
- Arbre remarquable
- Alignement d'arbres remarquable
- Cours d'eau à préserver
- Béal (canal) à mettre en valeur
- △ Point de vue remarquable
- Panoramas
- Données à titre documentaire**
- ▲ Élément remarquable
- Bâtiment démolé

